



IMPÔTS CANTONAUX ET COMMUNAUX AVIS DE TAXATION

N° contribuable : N° référence :

Genève, le

PERIODE D'IMPOSITION : Contribuable : 01.01.

au 31.12.

ELEMENTS RETENUS PAR L'ADMINISTRATION

REVENU

Code	Nature de la rubrique	Civilité	Commune Pays	Montants admis	Montants pour le taux
		4			
				F	
11.10	Salaires bruts	Contribuable			
14.30	Revenu mobilier non soumis à l'IA	Contribuable			
91.00	REVENU BRUT				
	*				
31.10	Cotisations sociales	Contribuable			
31.12	Cotisations de prévoyance 2e pilier	Contribuable		ar .	1
31.60	Autres frais professionnels (Frais de repas)	Contribuable		2	
		Contribuable			
31.70	Frais de déplacements	Contribuable			
		Contribuable		8	
52.21	Assurance-maladie	Contribuable			
52.22	Assurance-accidents	Contribuable	1		
55.10	Intérêts chirographaires	Contribuable			
56.20	Frais bancaires	Contribuable			
71.00	Frais médicaux	Contribuable			
52.15	Primes d'assurance-vie et intérêts épargne				
			× ×		
99.00	REVENU TOTAL				

CET AVIS DE TAXATION VAUT POUR ATTESTATION FISCALE